

Projet pédagogique de l'enseignement communal jettois

Options pédagogiques et choix méthodologiques pour la mise en oeuvre du projet éducatif

Les structures

L'enseignement communal jettois est **organisé en cycles** ; un cycle étant défini comme un ensemble d'années d'études à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

L'enseignement communal jettois constitue un **continuum pédagogique** structuré en **deux étapes** :

Etape 1 (2,5-8 ans) organisée en **2 cycles** :

- de l'entrée en maternelle à 5 ans (2,5/5)
- de 5 ans à la fin de la 2^{ème} primaire (5/8)

Etape 2 (8-12 ans) organisée en **2 cycles** :

- les 3^e et 4^e années primaires (8/10)
- les 5^e et 6^e années primaires (10/12).

Dans cette optique, il sera réservé un **espace de concertation** à l'horaire hebdomadaire des enseignants.

L'enseignement communal s'associera avec l'établissement d'enseignement secondaire officiel le plus fréquenté pour mettre en oeuvre les moyens facilitant une **transition harmonieuse entre le 2^{ème} cycle de l'étape 2 et le 1^{er} degré du secondaire.**

L'enseignement spécialisé adaptera ses structures en fonction de sa spécificité.

Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement

La pédagogie mise en place dans l'enseignement communal jettois sera une **pédagogie active, participative, globale, différenciée, fonctionnelle, interdisciplinaire et interculturelle** en prenant en compte les origines sociales et culturelles des enfants.

Dans chaque école, en adéquation avec les spécificités qui lui sont propres, l'équipe éducative définira la mise en oeuvre des grands axes suivants :

- une véritable **pédagogie par projets** qui part tant que faire se peut du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, de son milieu, tout en respectant un **équilibre** judicieux entre **les moments collectifs, en groupes** (essentiellement des groupes constitués selon les besoins différents, les intérêts différents, les niveaux différents) et **les moments d'individualisation** pour permettre la transmission ou la construction des **savoirs, des savoir-faire** dans le but d'atteindre les **compétences de base**;
- **des situations significatives** seront choisies pour permettre à l'enfant de construire **compétences transversales et disciplinaires**, y compris bien évidemment les savoirs et savoir-faire y afférents;
- ceci sera d'application non seulement pour les langages fondamentaux que sont le français et la mathématique mais également pour tous les domaines rappelés à l'article 16 du décret missions : la structuration du temps et de l'espace, l'éducation psychomotrice et corporelle, l'éveil puis l'initiation à l'histoire et à la géographie, l'éducation artistique, l'éducation par la technologie, l'initiation scientifique, la découverte de l'environnement, l'éducation aux médias, l'apprentissage de comportements sociaux et de la citoyenneté.

Pour atteindre cela, **les démarches à privilégier** seront les suivantes:

- des activités de **découverte sur le terrain** et au travers d'un maximum d'**outils fonctionnels**;
- des **activités de production et de création**; dans cet esprit les **photocopies-exercices** seront **limitées au strict minimum**;
- recours aux **technologies de communication et d'information** actuelles par l'utilisation dans le cursus scolaire, de:
 - l'outil audiovisuel;
 - l'outil informatique;
 - les sources écrites d'information (journaux, magazines, livres, encyclopédies ...).
- **les activités** tant **culturelles** que **sportives**;

- **des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable** au sein de l'école en adéquation avec l'âge-stade de développement des enfants: les conseils de classe, les forums, la gestion du règlement interne, le tutorat, etc.;
- **les échanges et les activités en commun avec l'enseignement secondaire** (au niveau des élèves et des enseignants) afin d'obtenir la transition la plus harmonieuse possible entre le primaire et le secondaire.

Les moyens et les outils

Afin de construire un véritable **continuum pédagogique** de 2,5 à 14 ans, il est nécessaire que chaque équipe éducative, au sein de chaque établissement, mette tout en oeuvre pour susciter **unité et cohérence** au sein de l'enseignement fondamental, en s'appuyant sur la concertation.

Dans cette optique, devront être clairement définis au sein de chaque établissement:

- 1) - les **outils** pour optimaliser les compétences en **savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication** - plaisir, créativité et structuration;
 - les **outils mathématiques** pour aider l'enfant à résoudre de réelles **situations problèmes** dans les différents domaines de la mathématique;
 - les **outils** à proposer à l'enfant, construits avec lui pour l'aider à **structurer le temps ou l'espace**, à découvrir son environnement;
 - la pratique intensive de la **démarche scientifique expérimentale** pour aborder les différents volets de l'éveil scientifique;
 - la part importante à réserver à **l'initiation esthétique, à la musique**, tout en développant esprit critique, respect du goût de l'autre et goût du beau;
- 2) - les **outils permettant la mise en oeuvre d'une pédagogie de la différenciation**;
- 3) - les **outils d'évaluation de cette pédagogie de la différenciation**;
- 4) - les types de **référentiels à construire** avec l'enfant et **mis à sa disposition** pour gérer avec lui ses savoirs et savoir faire de manière autonome, référentiels qui suivront l'enfant à travers tout son cursus (référentiels permettant à l'enfant de

choisir des activités adaptées à ses besoins, de trouver une démarche pour résoudre un défi, de retrouver des règles essentielles découvertes par lui ...).

Evaluation certificative externe

Une évaluation certificative externe est organisée conformément aux socles de compétences :

- à la fin du 2ème cycle de la 1ère étape soit à la fin de la 2ème année :
il s'agit d'une épreuve externe standardisée et commune à l'ensemble de l'enseignement communal jettois, conçue par le conseiller pédagogique et présentée de façon uniformisée en même temps à toutes les classes de 2ème année sous la coordination de ce dernier (1ère quinzaine du mois de juin);
- à la fin du 2ème cycle de la 2ème étape soit à la fin de la 6ème année :
il s'agit de l'épreuve externe conçue par la Communauté française et proposée de façon uniformisée dans tout l'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française à toutes les classes de 6ème année, sous la coordination de son inspection (dates en juin fixées par circulaire ministérielle).